

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°6 du 1^{er} février 2013

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°16

ERRATUM

à l'instruction n° 7201/DEF/DCSCA/SD_AS/BLOG du 27 novembre 2012 fixant l'organisation de la gestion logistique des biens relevant de la compétence du service du commissariat des armées en dehors de sa chaîne hiérarchique.

Du 31 janvier 2013

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à l'instruction n° 7201/DEF/DCSCA/SD_AS/BLOG du 27 novembre 2012 fixant l'organisation de la gestion logistique des biens relevant de la compétence du service du commissariat des armées en dehors de sa chaîne hiérarchique.

Du 31 janvier 2013

NOR D E F D 1 3 5 2 5 5 2 Z

Texte modifié :

Instruction n° 7201/DEF/DCSCA/SD_AS/BLOG du 27 novembre 2012 (BOC N° 4 du 18 janvier 2013, texte 6 ; BOEM 420.1.1, 510.1.1, 512.1.1, 540-0.4, 702.1.1, 723.1).

Référence de publication : BOC N°6 du 1^{er} février 2013, texte 16.

L'instruction n° 7201/DEF/DCSCA/SD_AS/BLOG du 27 novembre 2012 est modifiée comme suit :

Annexe I.

Dans le tableau.

Au lieu de :

Élimination.	45 000 euros. (9)	45 000 euros. (10)	/
--------------	-------------------	--------------------	---

Lire :

Élimination.	45 000 euros. (10)	45 000 euros. (10)	/
--------------	--------------------	--------------------	---